



REGROUPEMENT POUR
LA PROTECTION DE L'EAU DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

La pêche sportive ouvre bientôt Ne traînez pas vos bibittes de lacs en lacs !

Blue Sea, le 10 avril 2014 - À la veille de l'ouverture de la pêche, le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau et l'Agence de bassin versant des 7 rappellent à la population les dangers de la propagation d'espèces envahissantes dans les cours d'eau de la région.

« Nous sommes déjà aux prises avec le fléau du myriophylle à épi, cette plante aquatique qui étouffe plusieurs de nos plans d'eau et l'écrevisse à tache rouge. D'autres dangers nous guettent, tels la moule zébrée, et la châtaigne d'eau, a déclaré Marc Grégoire, président du Regroupement.

« Si chaque usager fait sa part, on peut espérer protéger les plans d'eau non encore contaminés », a poursuivi Giorgio Vecco, directeur général de l'Agence et initiateur de la campagne de sensibilisation
« Ne traînez pas vos bibittes de lacs en lacs ! »
<http://www.abv7.org/bibittes.php>)

Quelques mesures fort simples peuvent faire toute la différence :

- Videz l'eau de la cale du bateau et du vivier loin du plan d'eau
- Retirez les résidus (boue, plantes, poissons, appâts et jetez les loin du plan d'eau
- Nettoyez bien bateau, remorque et autres équipements
- Répétez l'opération à chaque fois

Rappelons que la Vallée-de-la-Gatineau compte 2844 lacs sur la partie municipalisée du territoire dont 1287 ayant une superficie supérieure à un hectare. Parmi les plus importants plans d'eau, on retrouve les lacs des Trente-et-un-milles, Heney, Blue Sea, Pémichangan, Cayamant, Grand lac des Cèdres, Ste-Marie, Poisson Blanc (en partie), Baskatong (en partie) ainsi que la rivière Gatineau.